



L'aide dentaire assure l'accueil et fixe les rendez-vous du cabinet dentaire. Il stérilise et range le matériel utilisé par le praticien pendant les consultations et les soins. Il constitue et actualise les dossiers patients, gère les stocks.

ACTIVITES

Accueil et communication auprès du patient

- Accueillir les patients
- Identifier les urgences et demandes des patients
- Organiser l'espace d'accueil
- Informer le patient sur la structure de soins

Entretien de l'environnement de soins, des matériels liés aux activités et gestion du risque infectieux

- Entretenir la salle de stérilisation et la salle de soins.
- Traiter les matériels et dispositifs médicaux
- Prendre en charge de la chaîne de stérilisation et effectuer les différentes étapes nécessaires à la continuité des soins ;
- Contrôler, conditionner et ranger les matériels, matériaux, produits et dispositifs médicaux ;
- Gérer les stocks de matériels, matériaux et produits ;
- Trier et éliminer les déchets ;
- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des procédures de gestion du risque infectieux.

Gestion et suivi du dossier patient

- Prendre les rendez-vous ;
- Identifier les urgences ;
- Gérer l'agenda ;
- Créer et suivre le dossier administratif et le dossier médical du patient ;
- Saisir les actes ;
- Préparer les documents et informations nécessaires à la prise en charge du patient ;
- Informer le patient sur les modalités de prise en charge des soins ;
- Préparer les feuilles de soins
- Encaisser les honoraires.

Recueil, transmission des informations et mise en œuvre de la traçabilité, dans le cadre de la structure de soins

- Transmettre les informations sur les soins, observations et mesures réalisées, au sein de la structure de soins ;
- Transmettre les informations lors des réunions ;
- Contribuer à la coordination des soins des patients ;
- Préparer les documents nécessaires aux autres professionnels de santé ;
- Réaliser la coordination et traçabilité avec les laboratoires de prothèse.

METIER ET DECLINAISONS

Selon la taille des cabinets dentaires, la pratique du ou des chirurgiens-dentistes, la présence ou non d'assistant dentaire et de secrétaire, le poste est plus ou moins

polyvalent. Il peut être spécialisé sur une partie de l'activité accueil/administratif, hygiène/stérilisation.

ACCES AU METIER

Le CQP (Certificat de qualification professionnelle) d'aide dentaire est obligatoire. L'accès au métier se fait par entrée en formation en alternance sous contrat de travail avec un cabinet dentaire.

Il est possible d'accéder à un emploi de secrétaire en cabinet dentaire puis d'évoluer en suivant la formation d'aide dentaire ou en validant ses acquis de l'expérience (VAE). La formation dure 12 mois et comporte 5 modules de formation.

Il est également possible d'accéder au CQP dans le cadre d'une VAE. L'accès à la formation suppose de remplir deux conditions :

- avoir plus de 18 ans ;
- justifier d'un titre ou d'un diplôme de niveau 3 minimum.

EVOLUTION PROFESSIONNELLE

L'évolution professionnelle passe par l'obtention du titre d'assistant dentaire. L'aide dentaire devra pour cela valider les modules de formation spécifiques de

l'assistant dentaire ou présenter un dossier de VAE. Contrairement à l'aide dentaire, l'assistant dentaire peut assister le praticien lors des soins, au fauteuil.

STATUT ET CONDITIONS D'EXERCICE

Le métier s'exerce sous statut de salarié et relève de la catégorie « employé ». Métier de contact avec la patientèle, l'activité s'effectue en cabinet dentaire : salle de stérilisation, fauteuil de soin (pour le rangement, la désinfection ou la préparation), bureau d'accueil...



DONNEES SUR L'EMPLOI

~ 21 500 cabinets dentaires employeurs.

~ 63 000 salariés.

89 % d'employés



33 %
– 35 ans



92 %
femmes



68 %
temps
complet

81 %
CDI



REMUNERATION

Minimal conventionnel, au 1^{er} décembre 2023
Brut mensuel, 151,67 heures par mois, 1 848,9 €



ALLER PLUS LOIN

- www.orientation.com
- www.intercariforef.org
- www.apcdl.fr
- Etudes OMPL

Afin d'en faciliter la lecture, les termes de cette fiche sont au masculin sans contrevenir au principe d'égalité entre les femmes et les hommes.